

MAIRIE DE POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 26 Avril 2016, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANDRE, Mme. FRELAT, Mme. LANGLER, Mme. LOUIS, Mme PAGLIARELA, Mme. PEREZ-BOUILLON, Mme. PFISTER, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H33.

Secrétariat de séance :

Monsieur KASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité (10 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux, élus au 1^{er} tour des élections municipales partielles du 17 avril dernier.

Il rappelle que le budget primitif 2016 devait être adopté au plus tard le 15 avril 2016, et que les élections n'ont malheureusement pas pu être organisés avant cette date.

Monsieur BOURA rejoint la séance du Conseil Municipal à 18h37.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2016

Pour que les nouveaux Conseillers Municipaux aient connaissance du contenu du Conseil Municipal précédent, Monsieur le Maire souhaite faire lecture du procès-verbal dans son intégralité.

Toutefois, les nouveaux Conseillers Municipaux n'ayant pas pu participer à cette réunion, il leur est proposé de s'abstenir lors du vote d'approbation.

Après lecture, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des questions ou observations. Aucune remarque, il est donc proposé de passer au vote.

POUR : M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN

ABSTENTION : Mme. FRELAT, Mme. LOUIS, Mme PEREZ-BOUILLON, Mme. PFISTER, M. BOURA

2 – Installation des nouveaux Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire rappelle que pour obtenir un siège au conseil municipal dès le 1^{er} tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Par conséquent, ont été élus au 1^{er} tour, lors des élections municipales partielles du 17 Avril 2016 :

Mmes. FRELAT (30 voix), LOUIS (29 voix), PEREZ-BOUILLON (29 voix), PFISTER (32 voix), M. BOURA (33 voix).

Monsieur le Maire indique que la trésorerie communale est actuellement d'environ 30 000 Euros, que nous devons très prochainement recevoir la péréquation de 19 000 Euros, ce qui portera la trésorerie à environ 49 000 Euros. Cela permettra de débiter les travaux prévus et votés pour 2016.

Il indique que l'installation des ralentisseurs est en attente, car nous allons déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (30%), cumulable avec la DETR de 50%.

3 – Définition des nouvelles commissions

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté pour créer ou non des commissions et pour décider du nombre de membres qui les composent.

Monsieur le Maire propose la création / mise à jour de 11 commissions municipales avec la participation des nouveaux Conseillers Municipaux (**Annexe 1**).

Après composition des Commissions Municipales, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le nouveau tableau des Commissions Municipales est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

4 – Aménagement des différents espaces verts

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un nouveau cantonnier remplacera le précédent. Pour le moment, il travaillera dans Pouilly à raison d'une journée par semaine.

Monsieur le Maire présente un vaste choix de rosiers grimpants qui seront plantés lorsque les deux pergolas seront installées près du pont, sur la place de la mare et propose aux Conseillers Municipaux de choisir leurs couleurs. Après débats, 4 rosiers rouges et 4 blancs seront achetés.

Il est également proposé de planter des fleurs dans le corbillard. Pour cela, et après débat, le corbillard sera aménagé avec un bac de 25 cm de haut pour retenir la terre.

Le choix des plantations est confié à la commission « Espaces verts et aménagement floral ».

L'installation des rondins votés lors d'un précédent Conseil Municipal sera prochainement réalisé sur le parterre de fleurs à l'intersection des rues de Montoiselle et de l'Ecole.

5 – Informations et questions diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h53.

Le secrétaire de séance,
Christophe KASSE

Le maire
Robert ANDRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

		TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
1	CONTRÔLE DE GESTION / FINANCES	R. ANDRE	C. KASSE	
2	ELECTRICITE / EAU / VOIRIE (déneigement et réfection)	C. KASSE	A. BOUILLON	
3	GESTION DE LA SALLE DES FÊTES	A. BOUILLON	P. MORIN	
4	COMMUNICATION ET RELATION PRESSE	R. ANDRE	C. KASSE	
5	AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES	A. FRELAT	S. LOUIS	C. BOUILLON-PEREZ
6	ELECTIONS / RECENSEMENT / LISTES ELECTORALES	A. BOUILLON	K. PAGLIARELA	K. PFISTER
7	SECURITE	R. ANDRE	C. KASSE	P. MORIN
8	RELATIONS INTERCOMMUNALES	R. ANDRE	C. KASSE	
9	ESPACES VERTS / CONTRATS D'ENTRETIEN / AMENAGEMENT FLORAL	A. FRELAT	K. PFISTER	K. PAGLIARELA
10	CEREMONIES ET COMMEMORATIONS	R. ANDRE	C. KASSE	S. LOUIS
11	ARCHIVES	C. BOUILLON-PEREZ	A. FRELAT	A. BOURA